

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 26 octobre 2023

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

1.1 – Formation et Vie Universitaire

1.1.2 Règlement du concours « Prix de thèse 2023 »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 0 abstention, 27 voix pour et 0 voix contre, le règlement du concours « Prix de thèse 2023 ». Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 26 octobre 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

Règlement du concours « Prix de Thèse 2023 »

Article 1 : Objet du concours

Le Pôle Doctoral de l'Université du Mans propose un concours afin de récompenser les docteurs inscrits à l'Université du Mans et ayant soutenu durant la période 2022-2023.

La Chaire Neutralité Carbone s'associe au Pôle Doctoral afin de récompenser les docteurs inscrits à l'Université du Mans et ayant soutenu durant la période 2022-2023 et dont les recherches doctorales se rapportent aux problématiques environnementales.

Article 2 : Organisation

Ce concours est une initiative du Pôle Doctoral de L'Université du Mans dénommée Le Mans Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, situé Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans cedex 9, France, représenté par son Président Pascal LEROUX.

Article 3 : Condition de participation

Ce concours est ouvert à tous les docteurs inscrits à l'Université du Mans et ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 septembre 2023.

Le concours est ouvert du 2 au 31 octobre 2023.

Les participants sont invités à constituer un dossier sous la forme d'un **fichier unique au format PDF** et comprenant:

- Une lettre de candidature
- Un CV
- Les pré-rapports et le rapport de soutenance de la thèse.

Le dossier est à déposer sur l'espace <https://prixdethese2023.sciencesconf.org/> rubrique « mes dépôts »

1. Métadonnées :

- a. Titre : indiquer le titre de votre thèse
- b. Résumé : indiquer la discipline de votre doctorat (ex : Géographie, Informatique, Economie, Physique, Anglais, etc.)

2. Auteurs : indiquer votre laboratoire et si besoin le ou les organismes associés (ex : CNRS, université partenaire, etc...)
3. Fichier(s) : déposer le fichier (au format PDF) (ne pas oublier de cliquer sur « transférer »)
4. Récapitulatif : vérifier les informations et cliquer sur « déposer »

Article 4 : Critères de sélection et prix décernés

Critères d'appréciation des dossiers :

1. Rayonnement de la thèse et production scientifique : publications dans les revues et communications dans les colloques
2. Aspect novateur du sujet de thèse et prise de risque
3. Ouverture de la thèse : pluridisciplinarité et collaborations extérieures
4. Valorisation et transfert vers le milieu socio-économique
5. Profil et personnalité du/de la candidate : parcours, actions, responsabilités, etc.

Pour les mentions « Chaire Neutralité Carbone » : les mêmes critères seront appréciés, sous le prisme de la sensibilité et l'innovation environnementales.

Prix et mentions décernés :

2 prix de thèse de 1000 € chacun, seront décernés par le jury suivant :

- La Vice-Présidente déléguée à l'Enseignement Supérieur et l'Innovation, Le Mans Métropole ou son représentant
- La chargée de mission Entrepreneuriat de l'Université du Mans
- Deux membres (C/EC) du Conseil du Pôle doctoral, sur volontariat, validés par le conseil du pôle doctoral
- Le Vice-Président de la commission de la Recherche
- La directrice du Pôle Doctoral

2 mentions intitulées « Sensibilité et Innovation Environnementales », d'un montant de 600 € chacune, financées par la Chaire Neutralité Carbone, seront attribuées par le jury suivant :

- Le responsable de la Chaire Neutralité Carbone
- 1 représentant de la cellule DRS de l'Université du Mans
- Le Vice-Président de la commission de la recherche ou La directrice du Pôle Doctoral
- 2 C/EC choisis au sein de l'Université par le vice-président Recherches et par la direction du pôle doctoral

Article 5 : Calendrier

- **2 au 31 octobre 2023** : dépôt des dossiers de candidature :
<https://prixdethese2023.sciencesconf.org>
- **1^{er} au 26 novembre 2023** : évaluation des dossiers par les jurys
-

- **14 décembre:** remise des prix aux lauréats dans le cadre de la Cérémonie de Remise des diplômes de doctorat

Article 6 : Litiges

Le Mans Université tranchera souverainement toute question relative à l'interprétation et l'application du présent règlement et du concours.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et adressée à la présidence de l'Université à l'adresse suivante : Pôle Doctoral, Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans cedex 9. Elle ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai de quinze jours à compter de la date de clôture du concours.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend persistant sera soumis, à défaut d'accord amiable, à la juridiction compétente.

Article 7 : Règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraîne l'invalidation immédiate de la participation.